

M.L.A.C.

41, Bd. Beaumarchais le 7 Novembre 1975

92230 - Gennevilliers

Chères amies,

nous avons reçu votre lettre circulaire du 27 octobre. Nous sommes d'accord avec vous pour dire que la Loi Veil est loin de régler tous les problèmes posés par l'avortement; qu'elle est "libérale" sur le papier seulement vis-à-vis des femmes qui, dans la plupart des départements ne trouvent pas de solution légale; qu'elle est libérale (sans guillemets) vis-à-vis des médecins et des hôpitaux qui ne veulent pas pratiquer l'avortement et à qui on ne l'impose pas, et vis-à-vis des cliniques privées qui font maintenant officiellement leur beurre.

Pour notre groupe, comme pour le vôtre, la lutte pour la liberté de l'avortement n'est qu'une étape dans une lutte plus large pour changer radicalement la situation de la femme dans la société, dans tous les domaines. Nous avons organisé des débats publics sur le livre et le film "Pour une naissance sans violence"; sur la prostitution; sur la contraception masculine; nous allons en faire un autour du film "RAK" sur le cancer du sein; nous avons fait de l'information sexuelle dans plusieurs écoles; nous avons été invitées dans plusieurs communes de la région parisienne pour discuter avec des groupes de femmes (et d'hommes) sur notre livre collectif "Les Femmes de Gennevilliers" que vous avez peut-être lu. C'est le témoignage de 16 femmes, militantes et/ou avortées, qui ne racontent pas seulement l'expérience de leur avortement, mais aussi le vécu souvent tragique de leur situation conjugale, professionnelle, sociale.

Avec 4 médecins du GIS nous avons pratiqué l'avortement (dans leur cabinet) pendant 2 ans, mais nous avons arrêté au moment de la publication de la loi. Ceci pour mettre les pouvoirs publics devant leurs responsabilités. En même temps nous avons fait une campagne d'information dans les rues et nous avons, avec le MLAC de Colombes, commune voisine, harcelé la direction de l'hôpital de Colombes pour qu'elle ouvre un Centre d'interruption de grossesse. Le fait qu'un de nos médecins et un militant de notre groupe travaillent dans cet hôpital nous a évidemment été d'un grand secours, mais la directrice de l'hôpital s'est dépêchée d'ouvrir le Centre parce qu'elle disait ouvertement "qu'elle avait peur de voir un commando du MLAC débarquer dans son établissement". Le Centre fonctionne depuis le 3 novembre, avec 3 de nos médecins, une infirmière militante de notre groupe, et nous allons y faire des accueils collectifs prochainement. Mais nous continuons de recevoir à nos permanences des femmes qui viennent d'autres départements où les choses se passent aussi mal que chez vous.

Nous nous sommes aperçues que les femmes ~~ici~~ ne sont pas seulement victimes de la législation sur l'avortement, mais de beaucoup d'autres loi non moins surannées et cruelles pour les classes les plus exploitées : le divorce avec tout ce qui tourne autour (pensions alimentaires); les loyers; les expulsions; l'ensemble de la législation sociale, en premier lieu celle concernant les mères célibataires. Nous allons organiser des permanences juridiques collectives, dans le but de démasquer l'hypocrisie de ces lois et d'amener les femmes à lutter contre elles solidairement.

Si le MLAC participe au fonctionnement du Centre d'Interruption volontaire de grossesse à Colombes ( en fait, il l'organise de façon autonome), ce n'est pas du tout pour se laisser intégrer dans les structures hospitalières et se soumettre au pouvoir médical. Au contraire, nous tentons l'expérience d'une autre façon d'exercer la médecine, de contrôler le pouvoir médical; nous voulons montrer comment la femme peut connaître son corps, sa sexualité, comment elle peut prendre la responsabilité de sa santé elle-même. C'est aussi dans ce but que nous allons organiser un débat autour du cancer du sein.

Dans notre groupe, aucune non-médicale (en dehors d'une infirmière) n'a pratiqué l'avortement. Cela s'explique par la présence à nos côtés de médecins du GIS très actifs et aussi par le fait qu'aucune de nous se sentait capable - ou motivée - pour le faire. Mais il est très probable que dans d'autres conditions nous l'aurions fait.

Nous allons discuter de votre lettre à notre réunion hebdomadaire. Une quinzaine de militantes (et militants) se sont déjà déclarés prêts à déclarer publiquement - au cas où des poursuites devaient être engagées à votre rencontre - qu'elles/ils ont participé à des Karman et qu'elles/ils demandent à être inculpés avec vous.

Nous allons prendre contact avec nos avocats pour mettre au point la conduite à tenir pour faire d'un procès éventuel une campagne nationale contre l'hypocrisie de la loi Veil.

Tenez-nous au courant des développements de cette affaire

Avec nos salutations amicalement solidaires

Avec 4 médecins du GIS nous avons pratiqué l'avortement (dans leur cabinet) pendant 2 ans, mais nous avons arrêté au moment de la publication de la loi. Ceci pour mettre les pouvoirs publics devant leurs responsabilités. En même temps nous avons fait une campagne d'information dans les rues et nous avons avec le MLAC de Colombes, comme voisins, harcelé la direction de l'hôpital de Colombes pour qu'elle ouvre un Centre d'Interruption de grossesse. Le fait qu'un de nos médecins et un militant de notre groupe travaillaient dans cet hôpital nous a évidemment été d'un grand secours, mais la directrice de l'hôpital s'est débarrassée d'eux vite le Centre parce qu'elle disait ouvertement "qu'elle avait peur de voir un commandé du MLAC débarquer dans son établissement". Le Centre fonctionne depuis le 3 novembre, avec 3 de nos médecins, une infirmière militante de notre groupe, et nous allons y faire des accueils collectifs prochainement. Mais nous continuons de recevoir à nos permanences des femmes qui viennent d'autres départements/les choses se passent aussi mal que chez vous.

Nous nous sommes aperçus que les femmes qui ne sont pas seulement victimes de la législation sur l'avortement, mais de beaucoup d'autres loi non moins surannées et cruelles pour les classes les plus exploitées : le divorce avec tout ce qui tourne autour (pensions alimentaires) les lycées; les expulsions; l'enseigne de la législation sociale, en premier lieu celle concernant les mères célibataires. Nous allons organiser des permanences juridiques collectives, dans le but de démasquer l'hypocrisie de ces lois et d'amener les femmes à lutter contre elles solidement.